



Que voulez-vous savoir sur l'encadrement de la profession ?

Vous voulez mieux connaître l'encadrement légal des ingénieurs? Le contrôle disciplinaire? La surveillance des actes illégaux? Le contrôle de la compétence?

Ne cherchez plus! La section [Loi et encadrement](#) de la profession du [GPP](#) présente tout ce qu'il faut savoir sur ces questions, et bien d'autres.

[Consultez-le](#) , il est la référence par excellence!

Une section indispensable!

Vous savez déjà que la profession est encadrée par une loi et plusieurs règlements. Mais savez-vous pourquoi un tel contrôle? L'introduction de la section [Loi et encadrement](#) de la profession vous l'expliquera de manière nette et précise.

Ce ne sera là que le début de votre exploration. Toujours avec clarté et rigueur, cette section vous présentera plusieurs autres sujets, tous nécessaires à une pratique responsable du génie :

- le système professionnel au Québec;
- l'encadrement légal des ingénieurs;
- l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- le processus d'admission à l'exercice de la profession;
- le contrôle de la compétence;
- le contrôle disciplinaire;
- la surveillance des actes illégaux;
- les autres mesures de contrôle.

Que vous soyez un ingénieur en exercice, un ingénieur junior ou un jeune diplômé en génie, vous trouverez dans cette section une mine de renseignements. Allez-y voir!

Pour consulter la section : [Loi et encadrement de la profession du Guide de pratique professionnelle](#)

**Le GPP, LA référence par excellence!**